



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Allemagne

Question écrite n° 58

Texte de la question

M. Gilbert Biessy appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'ouverture des archives de la déportation et du génocide (notamment celles d'Arolsen) à la recherche historique. Cet appel lancé à l'initiative de la Fédération nationale des déportés et internés (FNDIRP) lors de la célébration du Cinquantenaire de la libération des camps de concentration et de la victoire de la liberté sur le nazisme, a recueilli l'approbation de la Fédération mondiale des anciens combattants, de la Fédération internationale des résistants mais aussi d'historiens, de chercheurs, d'archivistes, etc. Les anciennes victimes ont ainsi souhaité sensibiliser l'opinion afin que les archives du service international d'Arolsen qui constituent une mine précieuse d'informations sur cette époque de l'histoire commune européenne soient ouvertes à la recherche tout en permettant au SIR de mener à son terme la mission « humanitaire » qui lui incombe depuis plus de quarante ans. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire part de sa position sur ce sujet et sur les suites qu'il compte réserver à la demande du monde combattant visant à organiser un symposium en 1997 sur le devenir des archives d'Arolsen et leur ouverture aux chercheurs et aux historiens ainsi que d'examiner les moyens techniques et humains nécessaires à la sauvegarde de ce « patrimoine culturel commun des nations, notamment européennes ».

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire rappelle le souhait de certaines associations d'anciens combattants et de déportés ainsi que de chercheurs et historiens de pouvoir accéder plus largement aux archives de la déportation et du génocide. Ces archives sont conservées dans divers fonds situés dans plusieurs pays (Allemagne fédérale, Israël, Etats-Unis...) et sont soumises à des règles variées. La plupart de ces fonds sont accessibles à la recherche historique. Les archives d'Arolsen (SIR) qui rassemblent des documents relatifs aux camps de concentration ou de travail et aux personnes déplacées du fait de la Seconde Guerre mondiale en Allemagne dans le but de répondre aux demandes individuelles des victimes et de leurs ayants droit sont elles aussi d'ores et déjà ouvertes. Les anciens persécutés peuvent avoir accès aux renseignements les concernant. En outre, sont accessibles à la recherche historique les documents à caractère général. Un symposium tel que celui que la Fédération nationale des déportés et internés résistants et patriotes envisage d'organiser à propos des archives de l'univers concentrationnaire est une initiative intéressante alimentant la réflexion sur l'accès aux archives. Une ouverture plus large des archives du service international de recherches d'Arolsen exige cependant au préalable que soient réglés de nombreux problèmes liés à la nature des documents conservés par le SIR. Ceux-ci contiennent des renseignements personnels concernant les anciens persécutés. En outre, c'est pour éviter de porter atteinte au mandat humanitaire du SIR que la commission internationale pour le service international de recherches n'a jusqu'à présent décidé qu'une ouverture partielle.

Données clés

Auteur : [M. Gilbert Biessy](#)

Circonscription : Isère (2^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 16 juin 1997, page 2154

Réponse publiée le : 14 juillet 1997, page 2372